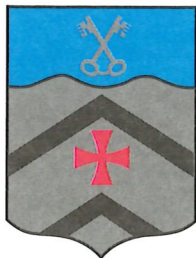


MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D272024

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
17/05/2024

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 24 mai 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –  
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence –  
M RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à  
Mme ROBIN Pascale, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX  
Bertrand, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde,

Arrivé en cours : M. NILLON Christophe arrivé à la 5<sup>ème</sup> question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : CONVENTION D'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL – AMCVS

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une convention établissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation d'un local communal au Limorin à l'Aéro Modèle Club du Val de Saône.

Après avoir donné lecture de la convention ainsi présentée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ainsi présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges, le 28 mai 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20240524-D272024-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024